



Trimestriel des Ecoles Partenaires de RACINES dans les communes de Savalou et Bantè REALISE AVEC LE SOUTIEN DE PARTAGE ET RACINES N° 063 /Avril 2018

A LIRE:

Editotial:

Grandes réalisations de 2017 et perspectives de 2018.

Page 1



Les grossesses en milieu scolaire: cas du collège d'enseignement général de Gouka.

Page 2



PAPPE: Focus sur les groupements de femmes formées pour la transformation et le recyclage des déchets et sachets plastiques dans les communes de Savalou et de Bantè.

Page 3



A la découverte des chasseurs traditionnels du village d'Atokolibé.

Page 4



GRANDES REALISATIONS DE 2017 ET PERSPECTIVES DE 2018

Chers parrains, chères marraines !



Arnaud M. T. DANGBENON,
Assistant EFAE/Collines

2017 a été une année de grands défis. Grâce à votre soutien nous avons pu, au mieux de nos possibilités, servir la cause de l'enfance et contribuer à améliorer les conditions socio-scolaires de bon nombre d'enfants. Tenez! Cette année 2017, ce sont plus de 2000 enfants qui ont reçu la visite de l'équipe sociale de RACINES, que ce soit à l'école, à la maison ou dans les fermes. Ces visites ont pour principal objectif de s'assurer que les enfants bénéficient d'un minimum de conditions socio-scolaires, favorables à leur maintien à l'école.

Grâce à elles, une centaine d'enfants, ayant préalablement pris le chemin de l'abandon, ont été repêchés et suivent désormais, normalement les cours dans leurs classes respectives. Un peu moins d'un millier ont été accompagnés, soit par un don en fournitures, soit par des actions de sensibilisation à l'endroit de leurs parents pour un meilleur suivi socio-sanitaire. Toujours en 2017, nous avons rénové deux écoles maternelles dont les bâtiments étaient en état de délabrement avancé et n'assuraient plus aux enfants un environnement sécurisé. Ces enfants, qui s'asseyaient à même le sol pour suivre les activités d'éveil en maternelle, bénéficient dorénavant d'un environnement plus assaini et plus favorable à l'acquisition du savoir.

Aussi, avons-nous pu suivre 45 enfants exclus de l'école, pour diverses raisons, en les accompagnant dans l'apprentissage de différents métiers. 18 classes ont bénéficié de mini bibliothèques et d'animations de groupes tuteurs de lecture afin de relever le niveau des enfants en lecture. Toujours dans la perspective de maintenir les enfants à l'école, 119 des 237 enseignants de nos écoles partenaires ont été formés sur la non-violence à l'école et sur des alternatives aux châtiments corporels en classe.

L'année 2018 marquera le renforcement de toutes ces actions entreprises tant à l'endroit des écoles, des enseignants que des enfants. Ceux parmi les enfants qui sont en décrochage scolaire seront orientés vers des formations professionnelles qualifiantes. Ils bénéficieront également de programmes de renforcement de capacité en matière de gestion de micros entreprises. Deux nouvelles écoles maternelles seront réfectionnées pour le grand bonheur des jeunes enfants. Au cycle primaire, 11000 enfants bénéficieront de divers soutiens et seront sensibilisés sur leurs droits et devoirs par les différents clubs d'enfants Ado Reporters et de filles leaders, mis en place au sein des écoles partenaires, ainsi que le conseil communal enfant. Une attention particulière sera portée sur la question des grossesses en milieu scolaire en vue de la réduction du nombre de cas de ces grossesses dans nos établissements.

Ce sont là quelques aperçus de nos défis pour 2018, grâce à vos constants soutiens.

Je vous invite à présent à découvrir ce numéro de VIGNON INFO qui vous permettra de comprendre la question des grossesses en milieu scolaire telle qu'elle se présente ici et mettra en lumière quelques actions de RACINES dans le domaine environnemental ainsi que la pratique de la chasse traditionnelle dans nos zones d'intervention.

Arnaud DANGBENON, Assistant Éducation Fondamentale et Alternatives Éducatives.

VIGNON Info a été réalisé avec la participation du Groupe d'Enfants Rédacteurs du complexe scolaire de Gouka, située dans la Commune de Bantè en République du Bénin. Il est édité par l'Equipe Parrainage de RACINES.



EDUCATION

LES GROSSESSES EN MILIEU SCOLAIRE: CAS DU CEG DE GOUKA

Au Bénin, les grossesses en milieu scolaire continuent de faire parler d'elles un peu partout dans les collèges et même parfois dans les écoles primaires. Selon le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, 2763 grossesses ont été enregistrées au cours de l'année scolaire 2016-2017 sur toute l'étendue du territoire béninois. Le département des Collines arrive en tête avec 472 cas de grossesses.

Quelle est donc la situation au collège d'Enseignement Général de Gouka ?

Quelles sont les causes et les conséquences de ce fléau ? Enfin, comment les prévenir ?

Pour répondre à ces questions, une équipe de GERVI s'est approchée de Monsieur **Antoine S. David DOSSOU**, Directeur du Collège d'Enseignement Général (CEG) de Gouka.

GERVI : Bonjour Monsieur le Directeur, je suis FIADJÈ Rosaline de Vignon Info.

Directeur : Bonjour Mademoiselle FIADJÈ.

GERVI : Merci Monsieur le Directeur de vous prêter à nos questions. Y a-t-il, Monsieur le Directeur, des cas de grossesses dans votre collège ?

Directeur : Le phénomène de grossesses en milieu scolaire est l'un des fléaux actuels qui constituent un handicap pour l'amélioration des résultats scolaires chez les filles. Le Collège d'Enseignement Général (CEG) de Gouka n'est pas épargné par cette situation. Il a déjà enregistré plusieurs cas de grossesses au cours de cette année scolaire 2017-2018.

GERVI : Combien de cas de grossesses avez-vous enregistré au cours de cette année scolaire 2017-2018 ?

Directeur : Pour le premier trimestre de cette année scolaire, nous avons enregistré tristement 8 cas de grossesses sur un total de 432 élèves. Ce chiffre est inquiétant et a fait l'objet d'une demande d'explications de la part de l'autorité hiérarchique car nous venons juste de terminer 3 mois dans l'année scolaire.

GERVI : Quelles sont selon vous, Monsieur le Directeur, les causes de ces grossesses précoces ?

Directeur : Ces grossesses précoces chez les élèves ont plusieurs causes. Au nombre de celles-ci, nous pouvons citer la démission des parents dans l'éducation de leur progéniture, la pauvreté des parents dont la plupart n'arrivent pas à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants notamment les jeunes filles. Il y a également les pesanteurs socioculturelles et le cadrage religieux, le manque de communication entre parents et enfants pour assurer l'éducation sexuelle des enfants. En Afrique, en effet, les sujets relatifs au sexe restent tabous. Il y a aussi l'influence négative des mass médias avec les séries télé novelas et l'explosion des réseaux sociaux auxquels il faut ajouter le souhait de certaines élèves d'avoir un enfant.

GERVI : Qui sont souvent les auteurs de ces grossesses ?

Directeur : Les auteurs de ces grossesses sont pour la plupart les artisans ou les revendeurs du village qui sont moyennement fortunés, les étudiants et parfois, les enseignants et les élèves du même établissement.

GERVI : Que prévoit le règlement intérieur du collège en la matière ?

Directeur : Les autorités hiérarchiques ne sont pas restées indifférentes à cette situation. Ainsi, l'Arrêté du 31 mars 2016 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les établissements publics et privés d'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel a été pris pour réglementer ce phénomène dans les collèges publics et privés du Bénin.

Cet Arrêté stipule en son article 16 : « *Tout apprenant reconnu auteur de grossesses sur une apprenante est temporairement exclu pour une durée d'un an correspondant à la période d'incapacité physique de la jeune fille à suivre les cours. Après l'accouchement, l'un ou l'autre des mis en cause devra changer d'établissement* ».

Selon les dispositions de l'article 19 du même Arrêté, *l'éducateur (enseignant) reconnu auteur de grossesse, à la suite d'une relation avec une apprenante, est temporairement exclu de ses fonctions pour une durée de six mois avec suspension de salaire. En cas de récidive, il est révoqué de ses fonctions sans suspension des droits à la pension. Pour ceux qui n'ont pas droit aux pensions comme les enseignants communautaires et vacataires, ils doivent déjà chercher une autre destination car*

la sanction applicable est la résiliation sans condition de leur contrat, sans préjudice de poursuites judiciaires dont l'initiative doit être prise par le directeur d'école ou le chef d'établissement dans les cas graves comme le viol ou encore l'avortement clandestin pour ne citer que ceux-là.

GERVI : Comment gérez-vous à votre niveau cette situation ?

Directeur : Après chaque trimestre, un point est fait à l'autorité départementale en charge de l'enseignement secondaire. Sur la base de ce point, l'autorité envoie une circulaire à chaque directeur de collège concerné pour l'application stricte des textes en la matière.

Ainsi, les élèves auteurs de grossesses ont été déjà exclus temporairement du collège. Cette notification a été faite en présence de leurs parents au mois de janvier dernier.

GERVI : Quelles sont les conséquences de ce phénomène sur les victimes, les auteurs et les parents ?

Directeur : Les conséquences des grossesses en milieu scolaire sont multiples.

D'abord, les enfants qui s'adonnent au sexe très jeunes s'exposent aux IST (infections sexuellement transmissibles), car en plus des grossesses qu'elles contractent, elles peuvent banalement perdre leur vie. Il y a ensuite l'abandon scolaire qui reste une des conséquences majeures de cette situation. Alors que la parité fille/garçon est déjà en défaveur des filles, les grossesses viennent creuser l'écart. En effet, pour le même nombre de garçons et de filles qui entrent au cycle primaire, seules 18 % des filles atteignent la classe de terminale contre 37 % pour les garçons.

Les conséquences pour les auteurs lorsqu'il s'agit d'un élève ou d'un étudiant sont l'abandon systématique des classes ou des études, la prise en charge de la jeune fille et de sa grossesse, les problèmes familiaux et parfois les poursuites judiciaires.

Pour ce qui concerne les enseignants, les conséquences sont la perte de l'emploi et du salaire, les problèmes familiaux et les poursuites judiciaires.

GERVI : Selon vous, comment peut-on prévenir ces grossesses en milieu scolaire ?

Directeur : Pour prévenir ces grossesses, il faut intensifier la sensibilisation et l'information des élèves, filles comme garçons à l'éducation sexuelle. J'interpelle les ONG comme RACINES et le Centre de Promotion Sociale de Bantè pour nous accompagner dans ce sens. Au collège de Gouka, nous avons mis aussi un dispositif de veille et de dénonciation. Une boîte a été confectionnée et installée à cet effet dans l'enceinte de l'établissement.

GERVI : Quels conseils avez-vous à l'endroit des élèves, des enseignants et des parents ?

Directeur : Les élèves, aussi bien filles que garçons doivent d'abord et avant tout s'occuper de leurs études ! Quant aux enseignants, ils sont avant tout des éducateurs et des parents. Ils doivent éviter de harceler de quelque manière que ce soit, leurs élèves.

Je dirai surtout aux parents de ne pas démissionner. Éviter d'être ces parents terrorisants, qui font fuir tous les enfants dès qu'ils rentrent à la maison. Il faut plutôt promouvoir le dialogue parents-enfants. Chers parents, vous travaillez, vous cherchez de l'argent et vous abandonnez l'éducation de vos enfants. Si vos enfants se retrouvent enceintes demain, ou contractent le VIH ou n'importe quelle maladie sexuellement transmissible, c'est d'abord votre échec.

GERVI : Merci bien Monsieur le Directeur pour ces informations.



Interview réalisée par Rosaline FIADJÈ, membre GERVI, 6^{ème} au CEG de Gouka.

ENVIRONNEMENT

PAPPE : FOCUS SUR LES GROUPEMENTS DE FEMMES FORMÉES POUR LA TRANSFORMATION ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ET SACHETS PLASTIQUES DANS LES COMMUNES DE SAVALOU ET DE BANTÈ

RACINES, Partenaire du système éducatif béninois, vient d'étendre pour la première fois ses tentacules vers un nouvel axe d'intervention qu'est **l'Environnement**. Ce choix s'inscrit dans la droite ligne de la Constitution du 11 décembre 1990 en son article 27 qui stipule que, «Toute personne a le droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement».

L'une des dispositions prise pour atteindre les objectifs de la loi n° 98-03 du 12 février 1999, portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin en son article 5-C est de «Promouvoir l'information et l'éducation relative à l'environnement par les organismes publics et privés».

Conscient de cet enjeu, RACINES Collines a initié le **Projet d'Appui à la Préservation et la Protection de l'Environnement (PAPPE)** financé entièrement par l'Association PARTAGE et dont l'objectif global est de **Contribuer à la protection de l'environnement par l'éducation à l'environnement**.

Pour constat alarmant que plus de 80 % des déchets qui jonchent les rues sont constitués uniquement de sachets plastiques obtenus à partir du pétrole (**ressource non renouvelable**) et sont composés en grande majorité de polyéthylène, hydrocarbures très nocifs pour la santé. Il est donc urgent d'agir.

À cet effet, deux cents femmes regroupées en huit groupements ont été outillées sur les nouvelles techniques de transformation des sachets en objet de valeurs (sacs, porte-monnaie, porte-clés, etc.) et la fabrication du compost dans les communes de Savalou et de Bantè. Pendant quatre jours, elles ont été formées sur la fabrication des objets d'art à partir des sachets qu'elles ont-elles-mêmes recyclées au sein de leurs villages. C'était aussi l'occasion pour les deux spécialistes de la structure AFRICA COMPOST basée à Abomey-Calavi de leur apporter leurs savoir-faire sur la production du compost, engrais organique dépourvu de toutes toxines chimiques et pouvant être utilisé directement par les producteurs. Le but final est d'une part, de contribuer à la production bio au niveau de chaque producteur et d'autre part, de créer des **Activités Génératrices de Revenus et de Bénéfices (AGRB)** au sein de ces groupes de femmes.

Après quelques mois, le résultat est sans ambages. La plupart des femmes formées se sont mises à la tâche et la production de cet engrais organique ne cesse de flamber dans tous les hameaux de Savalou et Bantè.

Aussi, un tour dans ces groupements de femmes a-t-il permis de remarquer que la fabrication des objets d'art, chose innovante dans les localités de Savalou et de Bantè permet à ces femmes d'assainir leur cadre de vie car ces sachets qui jonchent les rues sont valorisés autrement.



Transformation des sachets par les femmes de Galata

Malgré la pénibilité du travail, elles sont heureuses et décidées à aller plus loin en travaillant pour l'assainissement de leurs différentes localités comme le témoigne ces deux femmes.

«Je suis particulièrement émue de cette formation de deux jours que l'ONG RACINES nous a permis de suivre sur les techniques de transformation des sachets en objets de valeurs et la fabrication du compost. Moi, je ne savais jamais que les ordures pouvaient générer de l'argent et que chez moi je pourrais faire de l'engrais organique, c'est inédit pour moi.



Madame Yéwa FADOMON, présidente des femmes d'Atokolibé

C'est la toute première fois qu'une telle initiative intervient dans mon village depuis que je vis ici et je remercie les initiateurs du **projet d'Appui à la protection et à la préservation de l'environnement**. Au nom des femmes de mon groupement, je prends la ferme résolution que cette belle chose que RACINES est venue nous apprendre sera pérennisée. Je profite de cette occasion pour demander aux partenaires que mes sœurs des villages voisines ont aussi besoin de connaître comment, à partir des déchets, on peut générer des activités génératrices de revenus donc si le Projet peut aller aussi vers ces villages, cela serait très intéressant ».



Madame Thérèse TCHALLA, membre groupement de femmes de Galata

«Ce projet est une innovation dans mon village. Aujourd'hui, grâce à ce projet, j'ai pu fabriquer plusieurs engrais organiques et même mes enfants peuvent le faire. Les produits chimiques nous rendent malades tout le temps et même nos enfants meurent de ces toxines qui nous empoisonnent. Depuis que je suis partie suivre cette formation, j'ai commencé petitement à comprendre les dangers de l'utilisation des sachets plastiques et comment les éradiquer.

Autrefois, quand je demandais à mes enfants de me payer à manger, ils me l'achetaient dans du sachet plastique, mais aujourd'hui j'ai compris que le sachet contient beaucoup de pétrole et pour cela, j'ai changé totalement mes comportements. C'est encore difficile de réaliser le compost car, actuellement, pour nous approvisionner en eau, nous achetons les bidons à 50 FCFA le bidon de 25 litres et les bouses de vache et sciures de bois que nous allons chercher sont très éloignées du village. Mais ça vaut la peine et j'espère que le projet se poursuivra pour avoir encore de meilleurs résultats».

D'autres actions plus dynamiques sont prévues dans 8 villages des mêmes communes pour les changements de comportements au sein de chaque ménage.



Fabrication du compost par les groupements de femmes

L'environnement est notre affaire commune, œuvrons ensemble pour réduire inlassablement les affres des changements climatiques, tel est le credo de l'ONG RACINES.

Écrit par Chalana WÊKÈ, Animateur PAPPE

Découverte

À LA DÉCOUVERTE DES CHASSEURS TRADITIONNELS DU VILLAGE D'ATOKOLIBÉ

La biodiversité des territoires de grande chasse du Bénin se concentre essentiellement au nord et au centre du pays et comprend des espèces végétales, des mammifères, des oiseaux, des reptiles, etc.

La chasse traditionnelle est une activité illégale ayant pour objectif premier la recherche de gibier. Mais depuis quelques années, du fait de la pression humaine et des dispositions de préservation de la flore et de la faune prises par les gouvernants, cette activité semble disparaître. La plupart des grands chasseurs anciennement connus se reconvertissent dans d'autres activités et quelquefois en protecteurs de faune.

Comme beaucoup d'autres villages du Bénin, le village d'Atokolibé a également connu par le passé de nombreux chasseurs de grande renommée dans la Commune de Bantè.

Comment s'organisait cette activité ? Quels étaient les avantages et les retombées de cette activité ? Que sont-ils devenus de nos jours ?

Pour mieux découvrir cette activité, et répondre à ces différentes questions, le GERVI est allé à la rencontre du président de l'Association des chasseurs du village d'Atokolibé, **Monsieur Amagbégnon TODESSA dit «Okpali Kpacha»**.

GERVI : Bonjour pépé.

Président : Bonjour mon enfant journaliste de Vignon.

GERVI : Qu'est-ce que la chasse selon vous ?

Président : La chasse est l'activité qui consiste à s'armer convenablement de matériels de chasse mais aussi et surtout selon les rituels, à tuer ou capturer dans la forêt, les grands animaux et oiseaux de brousse.

GERVI : Comment devient-on chasseur ?

Président : Il n'y a pas une école de formation des chasseurs. Le chasseur est un homme courageux et laborieux, qui n'a pas peur d'affronter les grands animaux. Il doit être adroit, intègre et honnête. Lorsqu'une personne possède ces qualités de manière constante auxquelles il ajoute le courage, il peut prétendre aller à la chasse. On peut aussi devenir chasseur par héritage familial, partagé de génération en génération, c'est d'ailleurs mon cas. J'ai hérité cette activité de mon père en l'accompagnant dans les forêts. Je lui portais les sacs à munitions et le carquois à flèches.

GERVI : Quels sont les types de chasseurs qui existent ?

Président : Les chasseurs sont généralement répartis en deux catégories. Cette classification se fait en fonction des outils et armes utilisés pour la chasse. La première catégorie regroupe les chasseurs qui utilisent les gourdins, les coupe-coupe, les lances et les pièges pour capturer les animaux. Ils sont de petits chasseurs. Les grands chasseurs issus de la seconde catégorie utilisent, quant à eux, des arcs à flèches empoisonnés et des fusils sacrés.

GERVI : Depuis combien de temps êtes-vous devenu chasseur ?

Président : Il y a environ 63 ans que j'ai commencé à pratiquer tout seul la chasse. Mais je suivais déjà mon père à l'âge de 15 ans.

GERVI : Quel a été votre plus grand exploit de chasse ?

Président : Mon plus grand exploit en tant que chasseur a été l'éléphant que j'ai tué avec une machette. C'était un mois de janvier et nous étions 5 chasseurs à partir pour la chasse. Le troisième jour, l'un de mes collègues a blessé un lion qui est devenu menaçant à la fois pour nous chasseurs et pour les autres animaux dans la forêt. Alertés par ce chasseur, nous nous étions mis à l'affût. Je me suis alors caché dans un buisson où je vis passer à 2 mètres de moi un éléphant. J'ai alors sorti ma machette et d'un coup sec, j'arrachai sa trompe et l'éléphant fut terrassé quelques minutes après. Ce fut une grande fête ce jour dans la forêt. Du retour de la chasse, j'eus droit aux honneurs et ce fut d'ailleurs cet exploit qui me valut mon pseudonyme « **Okpali Kpacha** » qui signifie en langue locale Ifè, celui qui tue avec la machette.

GERVI : Avec quelles armes peut-on faire la chasse ?

Président : En dehors de nos armes de chasse que sont les gourdins, les machettes, et les pièges, les fusils à feu traditionnels, des arcs et des flèches à poison, les chasseurs utilisent aussi des amulettes et des talismans qui les protègent contre les animaux féroces et les rendent invisibles à ces animaux.



Amagbégnon TODESSA, Président des chasseurs traditionnels d'Atokolibé

GERVI : Quels sont les animaux que vous tuez souvent ?

Président : Les agoutis, les pintades, les lièvres et les rats sont les animaux que les petits chasseurs rapportent souvent. Pour les grands chasseurs, il s'agit plus souvent des biches, buffles, éléphants, lions, hyènes et antilopes. Les retombées de la grande chasse ont contribué de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des chasseurs.

GERVI : Comment organisez-vous la chasse ?

Président : Généralement, la chasse se pratique à partir du mois de décembre jusqu'au mois de mars. Avant le départ à la chasse, les chasseurs font des rituels en hommage au dieu (Ogou), dieu du fer et de la guerre. De même, au retour de la chasse, lorsqu'elle est bonne, ils reprennent ces hommages en associant cette fois-ci la danse appelée « Kpokpo ». Cette danse qui consiste à battre les bassines usées accompagnées de gongs et des castagnettes, fait danser les chasseurs tout en simulant les stratégies développées dans la forêt pour tuer le gros gibier. Seuls les chasseurs ayant tué au moins une fois le buffle, l'éléphant, le lion, l'hygiène, l'antilope et les initiés sont habilités à exécuter cette danse. C'est aussi à cette occasion que les chasseurs présentent au public les têtes des différents grands animaux tués au cours de la chasse.

GERVI : Quels sont les interdits des chasseurs ?

Président : Les chasseurs ont beaucoup d'interdits. Les vrais chasseurs ne doivent pas porter de chaussures pour mener une partie de chasse. Ils n'ont pas non plus le droit de tenir des rapports sexuels avec leurs femmes dans la journée. Ils ne peuvent pas s'accroupir ni s'éloigner de la table en mangeant. Il est interdit aussi aux chasseurs de manger dans la casserole. Les femmes des chasseurs sont également tenues par ces mêmes interdits.

GERVI : Comment se porte l'activité de chasse aujourd'hui ?

Président : La mise en œuvre du Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers (PAMF) dans la Commune de Bantè a entraîné le déclin de l'activité de grande chasse. Beaucoup de chasseurs ont été recrutés et formés en agents civils de surveillance des forêts et des braconniers. Les chasseurs traditionnels ont aussi une puissance et une renommée qui transcendent parfois leurs villages. Cette puissance est aujourd'hui mise au profit de la protection des populations aux côtés des forces de l'ordre pour la sécurité des personnes et des biens et la recherche des grands braqueurs, bandits de grands chemins. Mais la petite chasse aux agoutis, lièvres, perdrix et aux rats se pratique encore normalement dans le village.

GERVI : Je vous remercie cher Pépé pour ce partage !

Interview réalisée par Hadi TCHALLA, membre GERVI, CM2/A Gouka-Centre



Retrouvez Vignon Info sur le site web www.ong-racines.org

Partage
avec les enfants du monde